

Communauté d'Agglomération du Grand Cognac (16)

Assistance à l'élaboration d'un PCAET et d'une Evaluation Environnementale Stratégique (EES)

Maître d'Ouvrage :

PETR Pays d'Armagnac

Mandataire Territoire Durable : Vizea

Cotraitants : Mediaterr (évaluation environnementale)

Territoire :

- 58 communes
- 70 052 habitants
- 754 km²

- **Durée de la mission :** 8 mois

Éléments clés de la mission :

Etablissement des stratégies territoriales

- Elaborer et comparer des scénarios
- Définir et rédiger une stratégie territoriale et des objectifs chiffrés air-énergie-climat en répondant aux enjeux locaux identifiés
- Evaluer le coût de l'action et de l'inaction

Structuration, concertation et élaboration d'un plan d'actions

- Animation de réunions de concertation avec les élus (atelier de sensibilisation, de travail)
- Animation de réunions de concertation (Forum ouvert, ateliers participatifs)
- Définition des moyens à mettre en œuvre, des partenariats et des résultats attendus pour chaque action

Conception et mise en place d'un dispositif d'évaluation des actions du PCAET

- Mise en place d'indicateurs pertinents au regard des objectifs

Evaluation Environnementale Stratégique (EES)

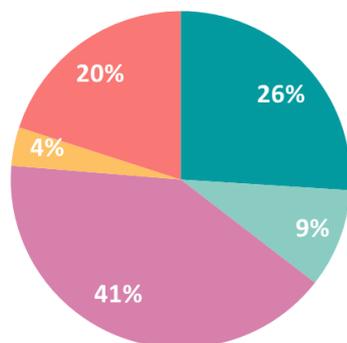
- Etat initial de l'Environnement
- Incidences du PCAET sur l'environnement
- Saisine de la MRAe



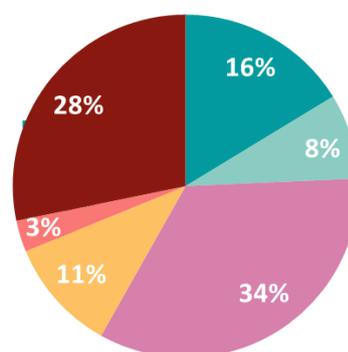
PHOTO DU TERRITOIRE

Le territoire de Grand Cognac (ancienne Communauté de communes de Grand Cognac) s'est engagé il y a quelques années dans une démarche de développement durable avec l'élaboration d'un Agenda 21 puis avec l'ambition « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), pour laquelle l'ex-Communauté de communes de Grand Cognac a été désignée en 2015 territoire à énergie positive en devenant. Suite à la création de la Communauté d'agglomération du Grand Cognac le 1^{er} janvier 2017, l'EPCI s'est engagé dans la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dans la continuité des actions déjà initiées sur son territoire, afin d'amorcer une dynamique territoriale nouvelle et ambitieuse en faveur de la transition énergétique. Une des particularités du territoire est la forte prépondérance de l'industrie dans la consommation d'énergie et le bilan des émissions de GES du territoire. Le rôle de Vizea consistera à mobiliser les différents acteurs du territoire pour définir une feuille de route objective et partagée.

Consommation d'énergie finale – 2667 GWh



Emissions de GES – 662 kt eqCO₂



■ Résidentiel
■ Tertiaire
■ Industrie
■ Agriculture
■ Déchets
■ Transport

2 912 € / habitants De la CA Grand Cognac (tous secteurs confondus)



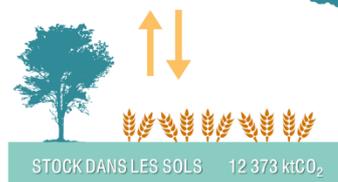
Facture énergétique annuelle par habitant (résidentiel et transport de personnes en G)
= 1796 €



Sur la CA du Grand Cognac

5,5 %
Des émissions captées

12 %
Moyenne française



EXEMPLE DE GRAPHIQUES DU PCAET